



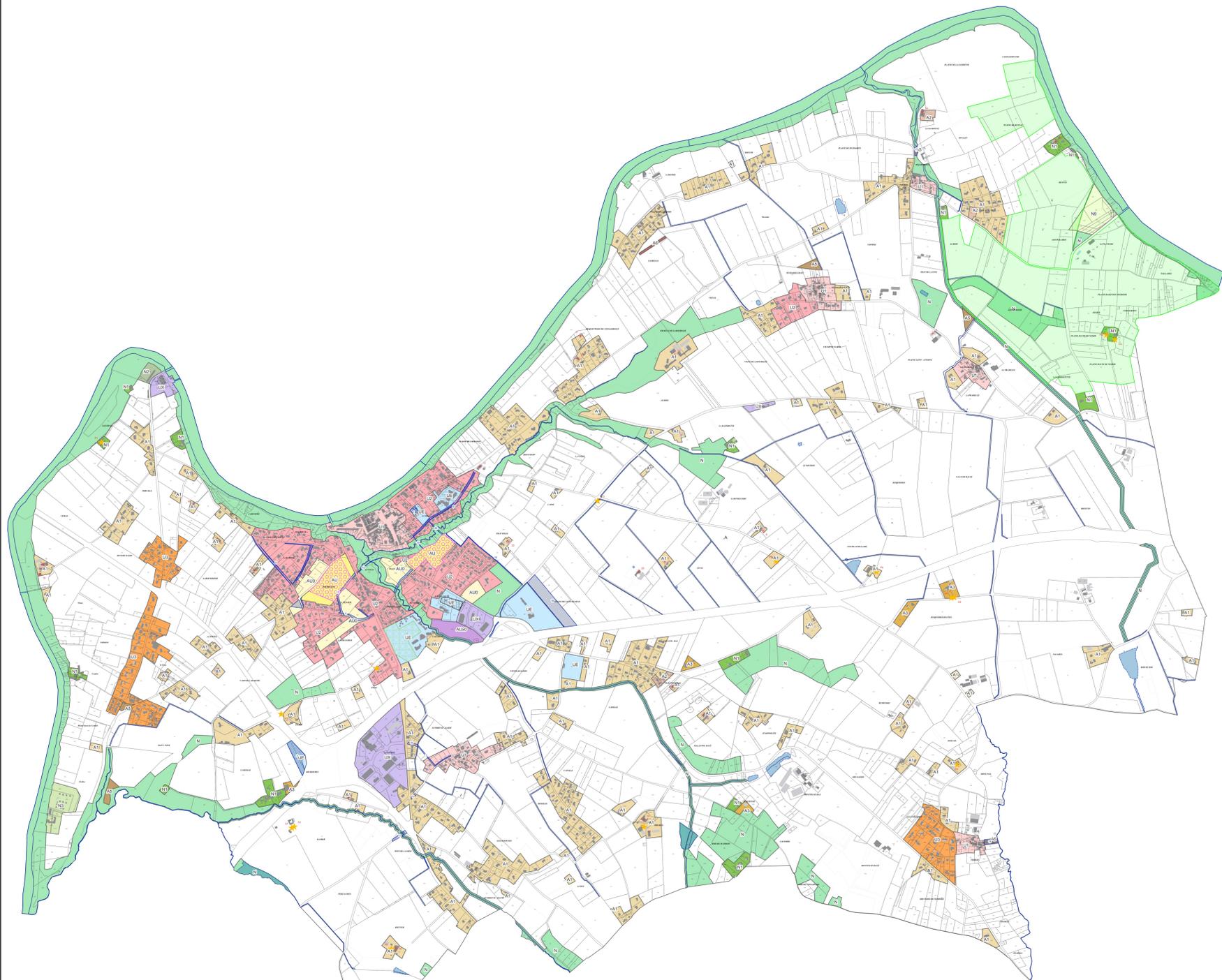
« Origine DQFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022 »

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
12/12/2022	DOCUMENT DE TRAVAIL	sans échelle	

Gaillac-Graulhet Agglomération, Técoou BP 80133 - 81604 Gaillac Cedex
tél : 05 63 83 61 61 / courriel : accueil@gaillac-graulhet.fr

Inventaire des bâtiments agricoles patrimoniaux susceptibles de changer de destination
(art. L.123-3-1 du code de l'urbanisme)

Numéro	Lieu-dit	Référence cadastrale	Typologie
1	Goursières	ZM0048	Ancien corps de ferme
2	Peyrussou	0C1164	Ancienne grange
3	Vitrac	0F0906	Ancien corps de ferme
4	Vitrac	0F0906	Ancienne grange
5	Le Ga	ZB0159	Ancien corps de ferme
6	Al Bosc	ZB0118	Pigeonnier
7	Pialantou-Bas	0D1421	Ancien corps de ferme
8	Plaine Saint - Antoine	ZC0052	Ancien corps de ferme
9	Falgyrac	ZB0098	Ancien hangar agricole
10	Pialantou Haut	0D0452	Corps de ferme
11	La Bourliè	0A1529	Construction isolée
12	Rieucourt	ZA0131	Corps de ferme
13	Chateau De Labourelle	0A1507	Château de Bourliè
14	La Sauronne	0A0301	Chai
15	Mirabel	0D0736	Corps de ferme
16	Rieuner	ZM0170	Ancien corps de ferme
17	Camp De Labarthe	ZN0175	Corps de ferme
18	Port Bas	0F0049	Corps de ferme
19	Vitrac	0F1343	Pigeonnier
20	Bennac	0A0337	Ancien corps de ferme
21	Labouysière	0F0169	Ancien corps de ferme
22	Prat Mille	ZA0258	Ancienne grange
23	Briquetière De Fongarigue	0A1454	Ancienne grange
24	Labouysière	0F0143	Ancien corps de ferme
25	Le Ga	ZB0057	Ancien corps de ferme



Nomenclature des zones

- U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg
- U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux
- U3 : extensions urbaines diffuses
- UE : secteur à vocation d'équipements
- UX : secteur à vocation économique
- AU : extensions à des fins d'habitat
- AU0 : extensions futures à vocation d'habitat nécessitant une révision du PLU
- AUX0 : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU
- A : zones à vocations agricoles
- A1 : secteurs habités (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles
- A2 : secteurs habités (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles ou quelques nouvelles constructions sont autorisées
- A3 : secteurs d'activités artisanales (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles
- A5 : zone prévue pour la création de dispositifs de traitement des eaux usées
- A6 : zone dédiée à l'activité d'auto-école
- N : zone naturelle à préserver
- N1 : zone naturelle dans laquelle des habitations sont présentes
- N2 : site historique lié à la déportation au cours de la seconde guerre mondiale
- N3 : zone naturelle pouvant recevoir des activités complémentaires au golf
- N9 : zone dédiée aux installations liées à la production ou à la distribution d'électricité

Trames et figurés réglementaires du PLU

- ★ Inventaire patrimonial recensé au titre de la Loi Paysage (art.L123-1-5.7° du Code de l'urbanisme)
- ★ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L123-3.1 du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés (ER) (art.L123-1-5.8° du Code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé (EBC) (art.L130.1 du Code de l'urbanisme)
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de mixité sociale (au titre de L123-1-5.16° du Code de l'urbanisme dont les modalités sont définies à l'article 2 du règlement des zones concernées)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées (au titre de l'article R.123-11 c du code de l'urbanisme)

Autres trames réglementaires s'imposant au PLU :

- Application de l'art R111-2 du code de l'urbanisme (Principe de précaution par rapport au risque d'inondation et effondrement des berges : cf PPR dans la partie 5.2 Annexes Servitudes d'Utilité Publique)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Description	Bénéficiaire	Surface (m²)	
			2ème modification	3ème modification
1	Espace public ou agrandissement de l'école	Commune	1132	910
2	Création d'une aire de covoiturage	Conseil Général 81	8171	
3	Sécurisation du carrefour	Commune	1580	
4	Élargissement de voirie et aménagement d'un carrefour	Commune	5658	
5	Création d'un chemin piétonnier	Commune	4418	
6	Élargissement de voirie	Commune	1171	
7	Création d'une liaison piéton/cycle et assainissement (Emprise 5 m)	Commune	1604	
8	Élargissement de voirie	Commune	2849	
9	Aménagement d'un carrefour	Commune	478	
10	Création d'une voie de desserte (Emprise 12 m)	Commune	611	
11	Création d'un bassin de lagunage	Commune	1957	
12	Création d'un bassin de lagunage	Commune	4660	
13	Création d'une voie	Commune	1559	
14	Création d'un cheminement piéton	Commune	1415	
15	Création d'un parc de stationnement et aménagement des abords de l'école	Commune	2901	
16	Extension du complexe sportif	Commune	21745	
17	Création d'un bassin de lagunage	Commune	956	
18	Création d'une passerelle pour piéton (Emprise 2 m)	Commune	353	
19	Création d'une passerelle pour piéton (Emprise 2 m)	Commune	128	
20	Création d'un accès	Commune	454	